



## **Délibération N° 1**

**Objet : Approbation du PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Le conseil municipal,**

**VU le code de l'urbanisme ;**

**VU les délibérations du conseil municipal, en date du :**

- 29 juin 2015 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation.

- 4 avril 2016 désignant les membres de la commission locale de suivi des travaux du PLU,

**VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 20 juin 2016,**

**VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Ile de France N° 91-026-2016 du 5/09/2016 portant obligation de réaliser une évaluation environnementale de la révision du POS de Varennes-Jarcy valant élaboration du PLU,**

**VU le bilan de la concertation arrêté par délibération du Conseil Municipal du 17/10/2016,**

**VU le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 17/10/2016 et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques et les annexes;**

**VU l'arrêté municipal n° 1.2017 en date du 13 janvier 2017 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme ;**

**Entendu le bilan des avis des personnes publiques associées, les observations du public et le rapport du commissaire-enquêteur, notamment son avis et ses conclusions motivées,**

**Considérant que les avis des PPA et les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme présentées et justifiées dans le mémoire annexé à la présente délibération ;**

**Considérant que les modifications mineures apportées ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;**

**Considérant la présentation des modifications envisagées à la commission urbanisme le 10 avril 2017, laquelle a émis un avis favorable,**

**Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;**

**Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR ( Ms JUBAULT, DARMON, LUCAS, MAYENS, LELONG, BEZOT, THIEBAULT, LEJEMBLE, Mmes VINIT, CHARLES, RANQUE, GERMAIN, SAINTEN, BOYER, FERRARI, DE JESUS), 1 Abstention ( Mme VANDEPUTTE), 2 voix CONTRE ( Mme AHLERS, M. RAGAULT),**

**Décide d'approuver** le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

**Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,

**Dit** que, conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Varennes-Jarcy.

**Dit** que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.



**Le Maire**

**Jean-Marc JUBAULT**

